Taubira annonce l’abandon de la déchéance de nationalité à la radio algérienne. MàJ : elle est finalement maintenue

23/12/2015 à 12h00



23/12/2015

D’après des sources gouvernementales, la peine de déchéance de nationalité, concernant les binationaux qui seraient condamnés pour des actes de terrorisme, est finalement maintenue dans la réforme constitutionnelle présentée ce mercredi par le gouvernement.

L’indignité nationale avait été évoquée comme une alternative plus équitable car elle ne vise pas uniquement les porteurs d’une double nationalité.

source